

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 115, Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes étant lu;

M. Guthrie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. MacInnis, appuyé par M. Mitchell, propose en amendement,—Que ce bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit référé de nouveau au comité général avec instruction de modifier l'article 99, paragraphe (1) en ajoutant après (e) un nouvel article (f) "travailleurs dans les camps de secours" signifie toutes personnes en tout camp de secours, ou dans toute institution ou refuge maintenu, soit par des deniers publics ou privés, pour le secours de personnes en détresse ou chômeurs. Et dans le paragraphe (2) après le mot "motel", dans la quinzième ligne, les mots "ou travailleurs dans les camps de secours pour chômeurs".

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:

POUR:

Messieurs

Ahearn,	Kennedy	Mackenzie	Motherwell,
Chevrier,	(Peace-River),	(Vancouver-Centre),	Reid,
Garland (Bow-River),	MacInnis,	Macphail,	Woodsworth—10.

CONTRE:

Messieurs

Arsenault,	Macdonald (Kings),	Plunkett,	Stirling,
Beaubier,	Macdougall,	Porteous,	Stitt (Nelson),
Belec,	MacMillan	Price,	Stitt (Selkirk),
Bennett,	(Saskatoon),	Quinn,	Sutherland,
Boyes,	McLure,	Simpson	Swanston,
Bury,	McPhee,	(Simcoe-Nord),	Tétreault,
Chaplin,	Manion,	Smith (Victoria-	Turnbull,
Cowan (Long-Lake),	Matthews,	Carleton),	Weese,
Duranleau,	Moore (Châteauguay-	Sproule,	Weir (Melfort),
Gobeil,	Huntingdon),	Stanley,	Weir (Macdonald),
Hay,	Myers,	Stewart (Leeds),	White
Loucks,	Neill,	Stewart (Lethbridge),	(Mont-Royal—43.

Et la question étant posée sur la motion principale: Que le bill soit maintenant lu la troisième fois, elle est agréée sur division.

Ledit bill est, en conséquence, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 19, Loi constituant en corporation la Banque du Canada avec des amendements comme suit:

1. Page 2, ligne 29. Après "adjoint", insérer "qui, à ce titre, ne doit pas être membre du Conseil".
2. Page 2, ligne 37. Remplacer "bancaire" par "financière".
3. Page 4, ligne 1. Après "reçoivent", insérer "sauf l'approbation du Gouverneur en son conseil".
4. Page 4, ligne 41. Remplacer "nommés" par "élus".